



COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport concernant le crédit de CHF 249'000.- destiné à la réfection des écopoints communaux

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie en dates du 7 septembre 2020 et 30 novembre afin d'étudier le projet cité en titre et de se positionner.

Les commissaires ont pris connaissance des documents relatifs à la réfection des écopoints communaux (fiches de diagnostic technique et devis de l'entreprise Lottner) fournis par Mme Portier, Conseillère administrative. Ils ont également suivi la présentation de M. Tosi, chef du service de la Voirie, et ont posé toutes les questions nécessaires à leur compréhension.

Cette ouverture de crédit concerne le remplacement de 58 têtes, 38 plateformes recouvrantes et 13 systèmes Sécuomat, présents sur l'ensemble des sites de récupération communaux. L'intervention est prévue sur une seule offre, sur des éléments ayant subi des degrés de dommages variables, afin d'harmoniser le parc. Les différents éléments sont garantis 2 ans après travaux.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement cette ouverture de crédit et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Le Grand-Saconnex, le 30 novembre 2020

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION EQUIPEMENTS PUBLICS DU 17.11.2020

Rapport de la commission « Equipements publics » concernant la réfection de la cuisine du restaurant scolaire de l'école de La Tour et de la demande de crédit de CHF 200'000.- qui lui est associé

Le Président ad interim Monsieur Claude Baechler, ouvre la séance à 17.40 au restaurant scolaire de l'école de La Tour. Cette séance de commission commence en effet par la visite de la cuisine commentée par Messieurs Bange de l'entreprise NOVAE et Chevrolat, chef cuisinier, pour nous permettre de visualiser et comprendre les problèmes.

Situation actuelle (informations de M. Pomatto)

Actuellement, la cuisine du restaurant scolaire de La Tour a besoin d'être rénovée. Il y a d'une part le sol en résine qui est usé et l'électricité qui a un ampérage limite et mériterait un ajout de 108 ampères. Des disjoncteurs doivent être ajoutés afin de protéger le reste de l'installation pour des questions de sécurité.

Concernant le matériel, NOVAE a averti la commune voilà un moment que des appareils ne fonctionnaient plus ou étaient obsolètes. Il faut relever qu'il devient très difficile de réparer certains équipements, entre autres, par l'impossibilité de trouver des pièces de rechange. Ces équipements sont vieux, énergivores et ralentissent le travail de la cuisine.

Le rapport d'inspection du Service de la consommation et des affaires vétérinaires SCAV est clair et un délai au 31.10.2020 a été donné pour présenter un échéancier pour des travaux de rénovation. Il faut noter qu'un risque de fermeture de la cuisine pourrait être possible et les mesures notifiées constituent une infraction pénale punissable de l'amende. Nous avons averti le SCAV de la tenue d'une commission le 17.11.2020 afin d'étudier : la rénovation du sol, le remplacement du four multifonctions à 10 niveaux et de celui à 20 niveaux, le remplacement de l'espace de lavage, le remplacement de l'étuve, du batteur mélangeur et de la braisière ainsi que l'adaptation de l'installation électrique.

Le SCAV est d'accord d'attendre le résultat de la commission et un calendrier pour la réalisation des travaux lesquels devraient être réalisés lors d'une période de vacances scolaires, ce qui permettrait à NOVAE de faire réaliser à Satigny les repas pour les crèches et les activités périscolaires.

Choix du matériel

Le choix du matériel proposé a été étudié par nos services en collaboration avec les responsables de NOVAE ainsi que le chef cuisinier.

Les deux entreprises en lice sont Edesia et Service Equipement, toutes deux domiciliées à Genève, et connues pour un bon suivi professionnel.

L'offre d'Edesia se monte à 114'150 CHF et celle de Service Equipment à 116'421 CHF. Pour ce qui concerne le lave-vaisselle à capot, nous avons une 3ème offre de la maison Roger Seematter SA de 21'700 CHF. A cela viennent s'ajouter les frais des travaux d'électricité de 34'000 CHF et du sol en résine de 28'000 CHF.



Points discutés par les commissaires

- Les offres des entreprises Indesia et Service Equipements sont incomplètes et donc pour certains commissaires ne permettent pas en l'état de voter le crédit de 200'000 CHF, but de la présente séance. Ils sont enclins donc à remettre cette décision quand les informations manquantes¹ seront précisées. Monsieur Pomatto pense que ce vote est important pour donner rapidement un signal positif au SCAV. Nous procéderons donc à 2 votes : l'un pour savoir s'il est nécessaire d'attendre les informations complémentaires pour voter le crédit, l'autre pour le voter malgré les informations manquantes.
- NOVAE ne paye pas de loyer selon la convention passée, il s'agit d'une mise à disposition gratuite. Actuellement, les repas reviennent à 7,80 CHF (et sont facturés 9,00 CHF à l'élève). Se pose dès lors la question de savoir quel est l'avantage financier d'avoir sa propre cuisine scolaire par rapport à l'outsourcing de cette activité.
- Monsieur Pomatto souligne qu'il s'agit d'un service public et l'aspect de la qualité nutritionnelle est mis en avant.
- La réfection de la cuisine scolaire de l'école de La Tour devrait s'inscrire dans la perspective de la situation future des établissements scolaires saconnésiens, avec les projets Carantec, Susette, Morillon parc, et en conséquence de l'augmentation de la population, et donc des enfants scolarisés.

Vote de la commission:

- Pour renvoyer la décision de crédit de 200'000 CHF jusqu'à l'obtention des informations manquantes : 5 non et 2 oui
- Pour accorder un crédit de 200'000 CHF et sous réserve des informations complémentaires : 1 non 6 oui.

Monsieur Pomatto a pris bonne note des informations complémentaires à fournir.

La commission recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions

Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Séance levée à 21h30 par le Président et remerciements à la personne du service technique ainsi qu'à Messieurs Bange et Chevrolat.

Le Grand-Saconnex, le 17 novembre 2020

Gérard Bise, rapporteur

¹ Informations complémentaires à préciser :

- 1) Pourquoi n'y-a-t-il qu'une seule offre concernant le bain-marie?
- 2) En quoi consistent exactement les montants de main d'œuvre?
- 3) Concernant l'électricité, ne pourrait-on pas passer au LED?
- 4) Concernant les sols, a-t-on envisagé la pose de carrelage nouveau?
- 5) Qu'en est-il de la garantie, du service après-vente et de la durabilité?



GROUPE DE TRAVAIL « PLAN DIRECTEUR COMMUNAL »

Rapport concernant les secteurs et enjeux territoriaux sur la commune en vue de l'élaboration du cahier des charges

Sur demande du président, le groupe de travail (GT) s'est réuni en date du 23 novembre 2020 afin d'étudier les différents enjeux territoriaux à l'échelle communale, ainsi que par secteurs. Le groupe de travail a également revu le règlement.

L'étape d'élaboration du cahier des charges permet de poser le cadre général du projet de PDCom et d'identifier clairement les orientations que la commune souhaite donner à son développement. Cette étape sert à formaliser la commande publique. Une première analyse territoriale permet d'identifier les enjeux nécessitant d'être approfondis durant l'étude. Cette démarche doit également permettre d'identifier de quelle manière la commune se positionne par rapport aux orientations du plan directeur cantonal.

Le Président du GT, M. Laurent Jimaja, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour. Il a introduit le sujet et a précisé que les enjeux territoriaux identifiés dans la présentation serviront de base de travail pour l'élaboration de la VO du cahier des charges.

La parole est transmise à M. Marcos Weil, du bureau urbaplan et pilote de l'étude, qui présente le sujet. M. Weil a présenté les enjeux territoriaux à l'échelle communale. À ce stade, plusieurs enjeux ont été passés en revue, soit :

- La situation territoriale de la commune
- La commune à l'échelle du piéton
- Les commerces et services à portée de pieds
- La diversité du bâti et les qualités résidentielles
- La pression des développements périphériques à l'horizon 2030

De cette première analyse, M. Weil a présenté une proposition de postulat de départ :

- | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">➤ S'appuyer sur les réseaux paysagers et de mobilité qui révèlent et renforcent les qualités territoriales et qui structurent le développement futur (ville des courtes distances).➤ Ces réseaux constituent des liens (inter et intra-communaux) et des lieux (programmation). |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Par la suite, M. Weil a présenté les enjeux locaux, qu'il identifie par secteurs, tels que :

- **Grand projet :**
 - Village-Marronniers-Susette : renouvellement urbain majeur (densification, surélévation, extension), renforcer une centralité contribuant à la ville des courtes distances, programmation (activité, services), espaces publics (confort, convivialité, nature en ville), sobriété énergétique

- La façade sud de l'aéroport : quel développement dans un secteur exposant la santé des habitants et employés à de fortes nuisances (bruit, pollution) ?
- La route de Ferney : un axe apaisé et paysager faisant la couture entre les quartiers anciens et les nouveaux développements à la Susette.
- **Grand Morillons** : un nouveau quartier dense en développement de part et d'autre de la route des Morillons. Planification et coordination intercommunale en termes de programmation urbaine (équipements, espaces publics, services) et des liens avec les autres quartiers.
- **Secteur La Tour – Le Pommier – Les Fins** :
 - Le Pommier – Les Fins : Tous les ingrédients présents d'un éco-quartier. Des améliorations à apporter aux espaces publics (forte occupation par la voiture), à la présence de la nature (manque d'arbres).
 - Secteur La Tour : requalification des espaces publics (forte emprise des voitures), rénovation énergétique.
- **Zone 5** : stratégie d'évolution de la zone 5, coordination intercommunale pour assurer la continuité des réseaux d'espaces publics et de mobilité douce. Préserver et renforcer la biodiversité et la fonction de territoire « éponge ».
- **Bois-Brûlé** : un quartier « isolé » et excentré à mieux rattacher à son territoire.
- **Espace rural** : préservation/renforcement des continuités biologiques et paysagères. Liaison avec les pénétrantes de verdure cantonales. Intégration de l'agriculture (production alimentaire) dans la vision territoriale et l'économie locale.
- **Réseau de parcs et promenades** : conforter et développer le réseau de parcs et promenades, infrastructures majeures pour le confort climatique, la santé, la gestion de l'eau, la biodiversité et la mobilité douce.

Les commissaires ont eu l'opportunité de faire leurs remarques et de poser leurs questions. Ils ont reçu les réponses nécessaires à leurs interrogations.

Le groupe de travail, par 7 voix pour et 6 abstentions, approuve le postulat de départ ainsi que les enjeux à l'échelle communale et par secteurs proposés par les mandataires.

Le groupe de travail a procédé à la relecture du projet de règlement et a amendé l'article "délégation au groupe de projet". Le délégué sera nommé par élection (à la majorité et bulletin secret).

Le règlement est ensuite approuvé à l'unanimité.

Après quoi les candidats se sont annoncés pour ce rôle qui représente env. 1/2 journée, 1x/mois.

Mme CONCHA Celtia est élue comme déléguée, M. STEINER Matthieu est élu tacitement comme suppléant

Le groupe de travail approuve à l'unanimité moins une abstention le présent rapport.

Le Grand-Saconnex, le 23 novembre 2020

Laurent JIMAJA
Rapporteur



Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au Centre de loisirs et de rencontres

L'assemblée générale de l'association du Centre de loisirs et de rencontres du Grand-Saconnex s'est tenue le 25 septembre 2020 en présence de 14 membres. MM. Laurent JIMAJA et Michel POMATTO étaient présents pour représenter le Conseil administratif. Mme Peta GIROD a représenté le Conseil municipal. Excusés : Mme Sandra PORTIER et M. Yann SIMETH.

Après les remerciements officiels et l'approbation, à l'unanimité, du PV de l'assemblée générale précédente, la Co-présidente Mme Anne-Claude GUEX-HOSTETTLER a présenté son rapport pour l'année 2019 et annoncé que l'association compte à présent 47 membres.

Afin de présenter le rapport d'activités 2019 il a été décidé, comme les années précédentes, de passer un film reprenant les diverses activités, sorties, centres aérés et camp d'été des ados de l'année écoulée.

Les comptes 2019 sont présentés par la trésorière et co-présidente, Mme Raffaëlla HURTER, avec un montant à l'actif de CHF 89'238.39 et au passif de CHF 92'009.82, soit un déficit de CHF 2'681.43. Le compte de résultat pour 2019, y compris les écritures FASE, est de CHF 1'238'908.26 aux charges et de CHF 1'247'010.53 aux revenus, soit un excédent de charges de CHF 8'102.27. Une fois comptabilisés les charges et produits exceptionnels, le résultat présente un excédent de produits de CHF 2'681.43. Après vérification des comptes, les vérificateurs ont certifié par écrit que les comptes sont bien tenus et invitent l'assemblée à les approuver. Les comptes sont donc approuvés, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le comité propose une décharge en bloc à ses 6 membres. Le vote sur la décharge du comité sortant est approuvé sans opposition. S'en suit l'élection du nouveau comité de gestion avec Mesdames Anne-Claude GUEX-HOSTETTLER et Raffaëlla HURTER comme présidentes. L'élection du nouveau comité est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

L'assemblée générale se termine par un apéritif dinatoire aux alentours de 20h00.

Le Grand-Saconnex, le 29 novembre 2020

Peta GIROD
Déléguée